

Note de recherche

Avril 2025

MUNICIPALES 2026 : QUELLES SONT LES INTENTIONS DES MAIRES SORTANTS ?

Martial Foucault

Professeur des universités à Sciences Po
martial.foucault@sciencespo.fr

Éric Kerrouche

Directeur de recherche CNRS
eric.kerrouche@sciencespo.fr

À moins d'un an du prochain scrutin municipal, une vaste enquête menée auprès de plus de 5 000 maires livre un instantané précieux de leur état d'esprit : qui souhaite se représenter ? Qui envisage de passer la main ? Et pourquoi ? Derrière ces intentions, se dessinent les fractures silencieuses de la démocratie locale, entre lassitude, contraintes budgétaires et rapport altéré aux citoyens.

1. Un taux de réengagement conforme aux mandats précédents

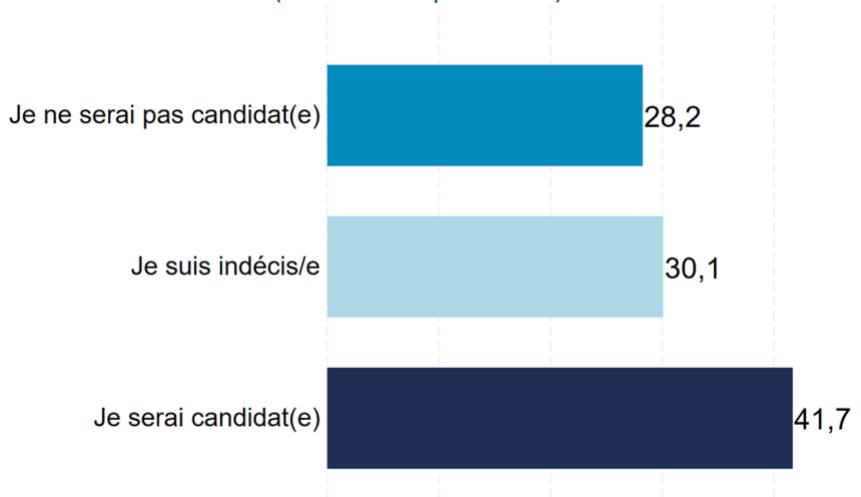
Quelque 42 % de maires se déclarent prêts à se représenter en mars 2026. Ce chiffre est conforme à celui observé en octobre 2019 (48 % prêts à se représenter à cinq mois du scrutin). Si beaucoup d'événements peuvent encore changer la donne d'ici aux élections, ce taux de 42 % témoigne de deux phénomènes : 1- en dépit de certains discours alarmistes, la vitalité de la démocratie municipale n'est pas entamée malgré les difficultés rencontrées au cours du mandat actuel (que nous aborderons plus bas) et 2- les élus locaux font preuve d'un réel mérite civique face à leurs responsabilités, quitte à y laisser un peu de leur santé (physique et morale) et à s'époumoner sur la situation budgétaire et sociétale.

À l'opposé, 28 % de maires sont fermement décidés à ne pas se représenter en 2026 (même pourcentage observé il y a 6 ans).

Enfin, un dernier groupe de maires que l'on qualifiera d'indécis n'ont pas encore pris leur décision. 30 % des maires interrogés sont concernés (contre 23 % en octobre 2019). Ceux qui hésitent encore invoquent un besoin de recul : « J'attends de voir si je sens encore l'envie dans un an », confie un maire d'Occitanie. Pour d'autres, tout dépendra du contexte local, des soutiens possibles, ou encore des évolutions promises (mais pas toujours tenues) par l'État, en particulier en matière de statut de l'élu local.

Loin d'un renoncement généralisé, ces chiffres témoignent surtout d'un climat d'incertitude, accentué par les crises et l'évolution du rôle même du maire.

Figure 1 : Intentions des maires vis-à-vis du scrutin municipal de 2026 (en % des répondants)



Source : Martial Foucault et Eric Kerrouche, *Enquête « L'état d'esprit des maires à un an du scrutin »*, avril 2025.

2. Quelles sont les principales différences entre ces trois groupes ?

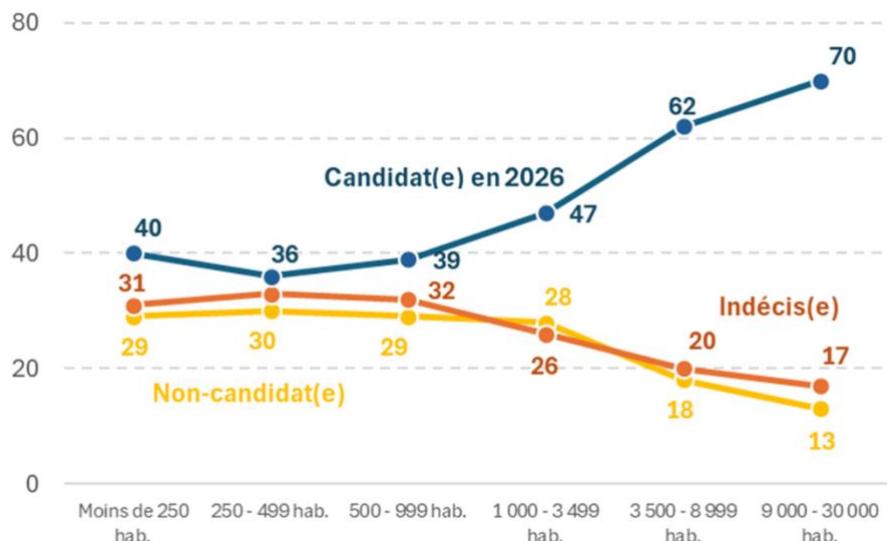
Rappelons que ces intentions retracent l'état d'esprit des maires en mars 2025. Plusieurs événements peuvent concourir à modifier ces dispositions individuelles, qu'il s'agisse de chocs extérieurs ou de tensions internes (à l'image de l'hiver 2018-2019 et du mouvement des Gilets jaunes). Contrairement à l'idée selon laquelle toutes les municipalités seraient soumises de manière uniforme à ces chocs, il est clair que la taille de la commune et son insertion dans un bassin de vie affecte directement l'intention de ré-engagement des maires.

2.1. La taille de la commune : un facteur structurant

Il ressort très nettement que l'intention de se représenter est fortement corrélée à la taille de la commune : 70 % des maires de communes de + 9 000 habitants se déclarent prêts à se représenter contre seulement 37

% pour les communes de – de 500 habitants. Ce rapport de 1 à 2 se retrouve parmi les maires souhaitant abandonner en 2026 (13 % pour les grandes communes contre 30 % pour les moins peuplées). Un écart significatif, révélateur de moyens inégaux, de charges administratives vécues comme écrasantes, mais aussi d'un isolement plus pesant dans les petites communes. Mais la taille de la commune masque aussi un deuxième facteur discriminant dans les choix des maires, à savoir celui de l'ancienneté dans le mandat.

Figure 2 : Intentions des maires selon la taille des communes (en % des répondants)

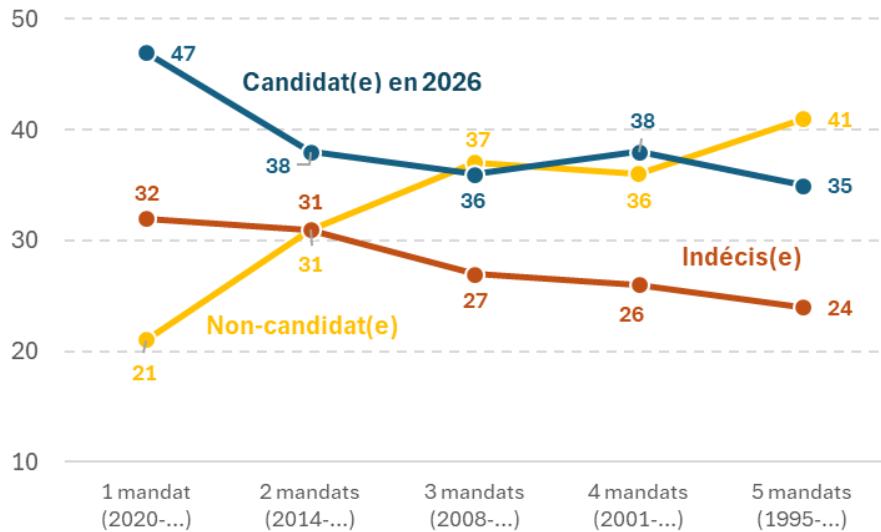


Source : Martial Foucault et Eric Kerrouche, *Enquête « L'état d'esprit des maires à un an du scrutin », avril 2025*.

2.2. L'ancienneté dans le mandat : entre fidélité et fatigue

Plus le nombre de mandats successifs exercés est élevé, plus le souhait de ne pas se représenter augmente. En toute logique, cette ancienneté élective met en exergue un facteur âge et une lassitude dans le rôle de maire, qui a pu s'accélérer ces dernières années au regard de facteurs contextuels qui seront abordés plus loin. Après leur premier mandat, ils sont encore 46 % à vouloir poursuivre, 38 % après un deuxième mandat, et 36 % après trois mandats. Il n'en reste pas moins que 35 % des maires ayant déjà 5 mandats à leur actif sont prêts à continuer à servir leur commune.

Figure 3 : Intentions des maires selon l'ancienneté dans la fonction (en % des répondants)

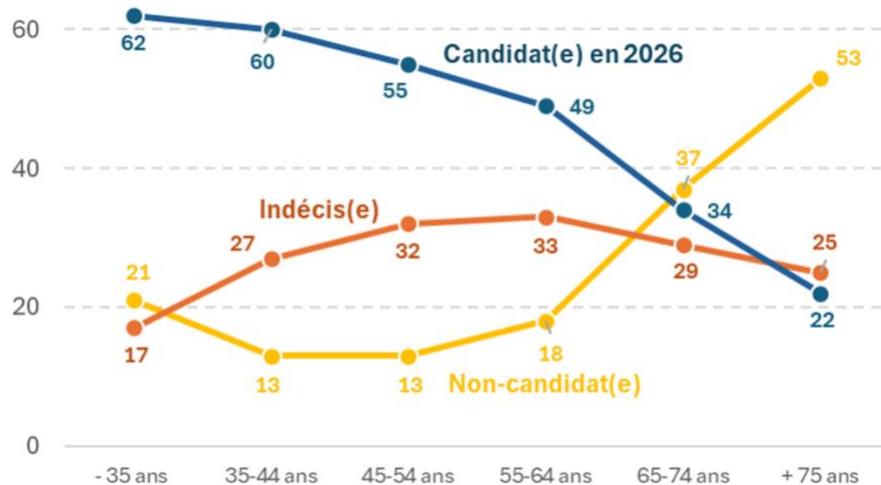


Source : Martial Foucault et Eric Kerrouche, Enquête « L'état d'esprit des maires à un an du scrutin », avril 2025.

2.3. La situation socio-professionnelle

Si aujourd’hui, près d’un maire sur deux est retraité, il n’est pas certain que la même sociologie se retrouvera en 2026. En effet, l’enquête montre que, parmi les maires retraités, seuls 33 % se déclarent prêts à continuer contre 53 % pour les maires non-retraités. Ce qui peut être perçu comme un futur signe de rajeunissement de la fonction interroge sur la capacité des citoyens actifs professionnellement à prendre le relais de l’engagement municipal. Compte tenu des contraintes fortes liées à la conciliation d’une vie professionnelle et d’un mandat de maire, le faible pourcentage de maires retraités à vouloir continuer apparaît comme un signal d’alerte.

Figure 4 : Intentions des maires selon l’ancienneté dans la fonction (en % des répondants)

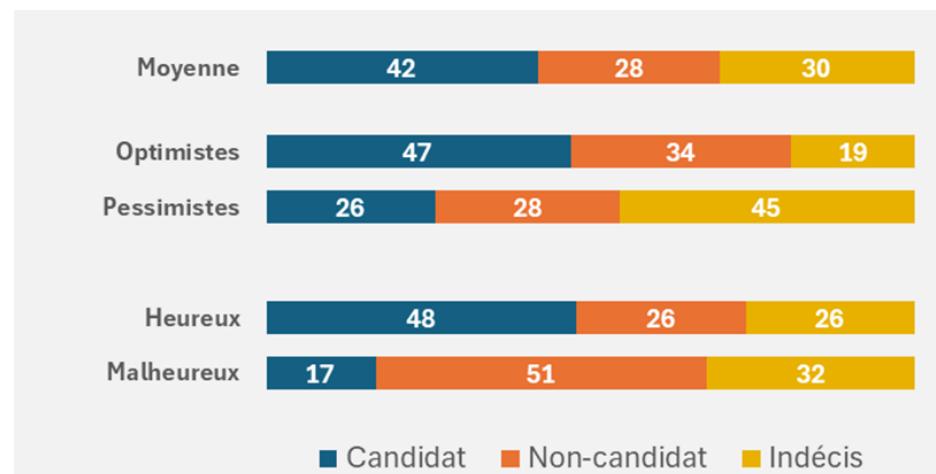


2.4. Le facteur subjectif : quand l'humeur dicte l'avenir

Comprendre le choix des maires de se représenter ou non témoigne aussi d'une dimension peu souvent étudiée, à savoir la perception personnelle de leur propre situation. Le bonheur personnel influe significativement sur les choix politiques. Ainsi, en les interrogeant sur le niveau de satisfaction de la vie menée, on découvre que les maires « heureux » sont presque trois fois plus nombreux à se déclarer être candidat que les maires « malheureux ». Par effet miroir, ces derniers sont 51 % à indiquer dès aujourd'hui qu'ils ne seront pas candidats en 2026 (contre 26 % pour les maires « heureux »). Si cette dimension subjective ne suffit pas à elle seule à comprendre les intentions de ré-engagement, elle traduit une difficulté qui est avant tout personnelle et moins liée à la condition institutionnelle liée à la fonction de maire.

Dans le même esprit, quand on interroge les maires sur leurs perspectives d'avenir, les plus optimistes sont 47 % à vouloir se représenter contre 26 % pour les plus pessimistes. Autre résultat intéressant et sans surprise, le pessimisme engendre davantage d'indécision (45 %) que de renoncement (28 %). En résumé, plus les maires voient l'avenir avec confiance, plus leur envie de continuer est présente. Être maire, c'est aussi un regard personnel sur sa capacité à porter un projet collectif et se montrer résilient face aux épreuves de la fonction.

Figure 4 : Intentions des maires et perceptions subjectives (en % des répondants)



Source : Martial Foucault et Eric Kerrouche, Enquête « L'état d'esprit des maires à un an du scrutin », avril 2025.

3. Les raisons du renoncement et de l'indécision

Pour quelles raisons 59 % des maires interrogés sont-ils partagés entre le renoncement et l'indécision ? Il apparaît une grande variété de causes que nous pouvons distinguer entre raisons institutionnelles et raisons personnelles.

3.1. Pressions institutionnelles, attentes citoyennes

Le manque de ressources financières (17 %) et l'exigence trop forte des citoyens (15%) arrivent en tête des motifs. L'absence de débat public sur les ressources propres des communes (en particulier depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) est un grief qui agace nombre de maires malgré la situation budgétaire nationale bien connue et intégrée par eux. Ici, il est davantage question d'un rendez-vous manqué entre la capacité d'agir des maires (en lien avec des demandes sociales croissantes) et le cadre financier leur permettant d'agir. Concernant la trop forte exigence des citoyens (74 % des maires en partagent le constat), elle n'est pas nouvelle mais a pris un tournant inédit au cours de ce mandat en matière de violences à l'endroit des élus. La première de ces violences concerne les incivilités (61 % des maires interrogés déclarent en avoir été victimes depuis 2020), suivies des menaces verbales ou écrites (36 %), des insultes et injures (33 %) et enfin des attaques sur les réseaux sociaux (25 %). Ce climat de plus en pesant semble se stabiliser après trois années consécutives de hausse.

3.2. Une fatigue personnelle

Sur le terrain des causes personnelles, le sens du devoir accompli (20 %) et le sentiment d'insécurité personnelle et de surexposition face aux comportements des citoyens (19 %) sont les deux premiers motifs invoqués par les maires. Le sens du devoir accompli s'accompagne très souvent d'une question de longévité à la tête de la mairie. Pour beaucoup de maires, la décision de ne pas se représenter n'est pas nécessairement liée à de l'amertume ou de la rancœur. Elle témoigne tantôt d'une forme de lassitude, tantôt de l'envie de prendre du recul par rapport à une fonction chronophage qui laisse peu de repos et de tranquillité d'esprit. En moyenne, les maires déclarent 32 heures hebdomadaires dévolues à la fonction et 3 semaines de vacances par an.

3.3. Difficultés face à certains dossiers

De manière encore plus concrète, nous avons interrogé les maires sur la nature des dossiers qui leur semblent difficiles à traiter. Les centaines de témoignages exprimant une réelle difficulté à comprendre et assimiler l'inflation du cadre réglementaire peuvent conduire nombre d'entre eux à s'interroger sur le sens de leur action. Maire technicien ou maire politique ? Ou encore maire de dossier ou maire au contact des citoyens ? Si l'un ne devrait pas être l'opposé de l'autre, il s'avère que les dossiers jugés les plus ardu斯 touchent aux questions d'urbanisme, de sécurité et d'aménagement de l'espace. Ce sont ceux qui ont un volet juridique parfois complexe et variable au cours du temps. En revanche, et de loin devant nombre de champs d'intervention, répondre aux demandes et formalités administratives des citoyens apparaît comme la tâche la plus facile à gérer, celle qui est d'usage routinier et qui procure aux maires un sentiment d'utilité.

3.4. Le cercle municipal, premier soutien

Derrière ces chiffres se pose la question des soutiens dont les maires peuvent disposer en cas de difficultés. En priorité, les maires déclarent à

32 % faire appel à leur secrétaire de mairie (ou directeur général des services pour les plus grandes communes), à un ou plusieurs de leurs adjoints (29 %) et à certains des conseillers municipaux (13 %). Sans surprise, les maires privilégient leur premier cercle de travail et de confiance, loin devant des formes plus institutionnalisées de soutien (préfecture, sous-préfecture, agences de l'État, associations d'élus locaux). Pour certains maires interrogés, le manque de formation est également pointé du doigt tout en reconnaissant qu'ils ne disposeraient pas nécessairement du temps indispensable au suivi de telles formations.

4. Malgré tout l'envie de servir et d'être utile demeure

Parmi les activités que les maires ont spontanément déclarées comme des moments positifs de leur fonction, citons les cérémonies (84 %), les inaugurations (77 %), les rencontres informelles avec les citoyens (75 %), le conseil municipal (70 %). Moins appréciées, les réunions avec les services de l'État (59%) et les réunions publiques (51%) atteignent toutefois un niveau important de satisfaction. Cet état d'esprit contrevient à l'idée selon laquelle les maires mettraient en avant seulement ce qui contrarie ou empêche leur action quotidienne. Au nom d'un engagement civique, ils perpétuent la volonté d'être au service de la communauté et de se rendre utiles. C'est l'un des principaux ressorts de l'engagement ou du ré-engagement : « être utile », « faire œuvre d'intérêt général », « être un bon citoyen ».

La fonction de maire use. Elle souffre également d'un déficit de reconnaissance pour les raisons évoquées plus haut. Malgré cela, les intentions des maires sortants vis-à-vis du scrutin de 2026 laissent augurer un niveau de ré-engagement semblable à celui de 2020. Pour mémoire, en 2014 et 2020, 60% des maires candidats ont été réélus et 40 % de nouveaux maires ont pris place dans les conseillers municipaux.

Figure 5 : Renouvellement municipal en 2020

	Nombre	% Sortants battus ou non candidats	% Sortants réélus
Moins de 1 000 hbts.	25 041	39,8	60,2
De 1 000 à 3 500 hbts.	6 779	43,9	56,1
De 3 500 à 5 000 hbts.	961	41,1	58,9
De 5 000 à 9 000 hbts.	1 053	39,0	61,0
De 9 000 à 30 000 hbts.	857	35,0	65,0
Plus de 30 000 hbts.	302	30,5	69,5
Total	34 993	40,4	59,6

Source : Martial Foucault, « Municipales 2020 : une élection si particulière, Note AMF-CEVIPOF, novembre 2020.

5. Conclusion

La démocratie municipale n'est pas en danger et reste un rouage essentiel du lien entre représentants et représentés. La forte confiance des Français à l'endroit de leur maire (70 % en novembre 2024, enquête *Fractures Françaises*) depuis une quinzaine d'années est le socle de la vitalité démocratique locale. Mais elle reste fragile et repose avant tout sur la proximité incarnée par les maires et globalement sur une éthique de la fonction à travers l'exemplarité perçue par les citoyens. La contrepartie de cette bonne appréciation est l'exigence renforcée des administrés avec des accès de violence qui pèsent sur le moral des maires (en raison de la nature des incivilités et de la solitude pour y répondre) et la montée des attentes sociales qui dépassent largement le champ de compétences des maires.

5.1. Faire cohésion : un puissant leitmotiv

Le tableau dépeint par cette enquête n'est ni sombre, ni alarmant : il est juste réaliste. Il correspond aux transformations de la société française et à l'engagement des équipes municipales pour y faire face et garantir la cohésion, malgré des moyens matériels de plus en plus limités. Certains maires gardent la foi quand d'autres, portés par un cumul de lassitude, de solitude, et d'un sentiment d'abandon face à une fonction de plus en plus complexe, se désengagent silencieusement.

Ce sont d'abord les maires des petites communes – celles de moins de 500 habitants – qui apparaissent les plus réticents à briguer un nouveau mandat. Leur quotidien, souvent éloigné des centres de décision, les confronte à des injonctions paradoxales : être à la fois gestionnaire, animateur de territoire, manager, employeur, interface avec l'État, et en présence constante pour les administrés. « Je ne compte plus les heures. Entre les appels le soir, les urgences du quotidien et les exigences réglementaires, je n'ai plus de vie personnelle », témoigne un maire de l'Allier, interrogé dans le cadre de l'enquête. Pour beaucoup, l'engagement municipal est devenu un sacerdoce, pour lequel la reconnaissance fait souvent défaut.

5.2. Un attachement qui subsiste, mais se fissure

Et pourtant, le lien au territoire reste fort. La très grande majorité des maires résident dans leur commune, y ont grandi, y sont ancrés depuis longtemps. Leur attachement à la population, à l'histoire locale, à l'action concrète sur le terrain, demeure un moteur puissant. Mais pour beaucoup, ce moteur tourne parfois à vide. À l'heure où la vie politique nationale se polarise, notre enquête rappelle que la démocratie vit aussi à l'échelle des villages, dans les salles des fêtes et les permanences sans secrétaire ou à temps partiel. Et que si les maires venaient à déserter massivement leurs fonctions, c'est tout un pan du pacte républicain qui pourrait définitivement vaciller...

Méthodologie et profil des répondants

En partenariat avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation, l'Association des Maires de France, l'Association des maires ruraux de France, l'Association Villes de France, l'Association des petites villes de France, Intercommunalités de France, France Urbaine, les délégations collectivités territoriales et décentralisation du Sénat et de l'Assemblée nationale, l'enquête a été envoyée à 34 690 maires entre le 3 et 31 mars 2025 et administrée en ligne via la plateforme Sphinx.

D'une durée de 12 minutes, l'enquête a recueilli 5 266 réponses (soit un taux de réponse de 15,2 %). La représentativité de l'échantillon est garantie pour toutes les communes de – de 9 000 habitants et plus faible pour les communes au-dessus de 9 000 habitants.

Le traitement anonyme des données respecte le protocole RGPD et ne fait l'objet d'un aucun traitement permettant d'identifier les répondants.